

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 2.1) **Avanne-Aveney :** Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.2), M. Nicolas BODIN, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 2.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 6.3), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.6), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.9), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 3.8), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 0.6) **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.6), M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** Jean-François MENESTRIER (à partir du 1.1.6) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY, M. André AVIS (jusqu'au 8.1) **François :** Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 8.1) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIÉ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 3.5) **Saône :** M. Yoran DELARUE (jusqu'au 2.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallénay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Veslesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.3) **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalezule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPELLIN **Thise :** M. Alain LORIGUET **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS, C. CAULET, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL-YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.6), A. GHEZALI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2), R. REBRAB, K. ROCHDI (à partir du 3.9), D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.1), R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.5), C. MAGNIN-FEYSOT, JF. MENESTRIER (jusqu'au 1.1.5), D. HUOT, P. DUCHEZEAU (à partir du 1.1.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER (à partir du 3.6).

Mandataires : C. DELBENDE, M. LOYAT, F. PRESSE, A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), M. ZEHAF, L. CROIZIER (jusqu'au 0.6), N. BODIN, C. MICHEL, P. CURIE (à partir du 1.1.2), Y. POUJET, G. VAN HELLE (à partir du 3.9), D. DARD (jusqu'au 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.5), G. PACAUD, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.5), F. LOPEZ, C. LIME (à partir du 1.1.2), J. KRIEGER, F. BAILLY, Y. MAURICE (à partir du 3.6).

Délibération n°2019/004820

Rapport n°6.3 - Commune de Besançon - Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville - Reconversion du Site Saint Jacques et de l'Arsenal - Bilan de la concertation préalable

**Commune de Besançon - Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville
- Reconversion du Site Saint Jacques et de l'Arsenal -
Bilan de la concertation préalable**

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
Aucune incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport vise à présenter le bilan de la concertation préalable de l'opération d'aménagement Saint Jacques – Arsenal menée sur la commune de Besançon.

Par délibération du 21 janvier 2013, le Conseil Municipal autorisait la mise en œuvre d'une concertation avec la population pour le projet de reconversion du site Saint Jacques et de l'Arsenal. Par arrêté du 21 juin 2013 le Maire définissait les modalités de cette concertation.

Suite au déménagement progressif du CHU Saint Jacques vers le site périphérique de Jean Minjot, la Ville et le CHU ont engagé une réflexion sur la reconversion du site dans le cadre d'une libération du foncier par le CHU.

La concertation s'est engagée sur la base des enjeux urbains et principaux objectifs issus des premières études urbaines, à savoir :

- un projet qui valorise la fresque architecturale et le patrimoine de Saint Jacques,
- un projet « entre cours et jardins »,
- un projet de liaison entre le centre-ville, Chamars, les berges,
- un projet de reconquête urbaine du Doubs,
- un projet qui contribue au renforcement de l'attractivité de la boucle et au rayonnement du territoire.

La concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités fixées par arrêté municipal en date du 21 juin 2013, à savoir :

- un registre et un dossier ont été tenus à la disposition du public en Mairie,
- le dossier était consultable sur le site internet de la Ville,
- des réunions publiques avec les habitants et les Conseils Consultatifs d'Habitants ont été organisées au fil de l'avancement des études pré-opérationnelles,
- l'information du public a également été faite par les supports d'information de la Ville.

I. Les principales actions menées dans le cadre de la concertation sont recensées ci-après :

Ces actions sont décrites succinctement dans le présent rapport et font l'objet d'une analyse détaillée en annexe.

A-Mise à disposition d'un registre et accueil du public en Mairie

Le registre et le dossier de concertation présentant les éléments principaux du projet de reconversion de Saint Jacques et de l'Arsenal ont été tenus à disposition du public en Mairie, à la Direction Urbanisme Projet et Planification, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

B-Site internet de la Ville

Sur le site Internet de la Ville, une page spécifique dans la rubrique « Grands projets urbains » a été créée pour présenter de manière synthétique le projet de reconversion du site Saint Jacques et de l'Arsenal. Cette page a évolué au fil du temps en précisant notamment les avancées et la programmation. Elle a généré 3750 vues (au 3 mai 2019) dont 31% de vues par des Bisontins, 26% de Paris, 85% de vues pour la France.

Une adresse mail a été ouverte pour permettre à la population de faire part en ligne de ses propositions, remarques et avis. Des propositions et avis ont été consignés en nombre limité.

C-Réunions publiques, rencontres avec les Conseils Consultatifs des Habitants et autres évènements

Réunion publique de lancement

Une réunion publique en date du 2 juillet 2013 à la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs a permis de débiter la phase de concertation préalable en informant le public sur le bureau d'études retenu pour mener la réflexion sur la mutation du site mais également présenter le contexte, les enjeux et les principales échéances du projet de reconversion du site Saint Jacques-Arsenal. Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange avec le public qui a porté essentiellement sur l'aspect patrimonial du site, le besoin de logements pour le plus grand nombre, la nécessité de prévoir des équipements publics et des espaces publics sur ce site.

Réunions CCH et conseil des sages les 25 juin 2013 et 13 septembre 2016

Deux réunions à destination des Conseils Consultatifs des Habitants et du Conseil des Sages ont été organisées afin de recueillir dans un premier temps (25 juin 2013), leur avis sur le contexte, les enjeux, les particularités du site et la gouvernance proposée, et dans un second temps (13 septembre 2016), informer de l'avancement du projet et avoir un temps d'échange autour des intentions programmatiques et des premières orientations d'aménagement.

Les journées du patrimoine du 14 septembre 2014

L'objectif était de faire découvrir les enjeux du site et de proposer à la population de s'exprimer, par divers canaux, sur la réflexion en cours. Un stand a été monté dans la cour d'honneur du site abritant différents espaces :

- un espace de projection d'un film spécialement réalisé pour l'occasion orienté plus particulièrement « patrimoine » afin de faire découvrir au public les trésors patrimoniaux et de les inciter à aller les voir directement à l'occasion de la journée,
- un espace dédié à des panneaux d'information sur l'histoire du site, sur les enjeux de la reconversion,
- un espace où un registre a été mis à disposition pour le public désireux de s'exprimer de cette manière. La particularité du registre était de comporter 2 volets :
 - un volet d'expression intitulé « Témoignez » où le public pouvait inscrire des souvenirs personnels en lien avec le site,
 - un volet « Imaginez » où le public pouvait proposer sa vision de la reconversion.
- un espace plus créatif avec paper board où le public était invité à faire des propositions plus imagées,
- un espace audiovisuel destiné à recueillir soit par micro soit devant caméra pour les moins timides, des témoignages de personnes souhaitant s'exprimer sur Saint Jacques.
- un espace d'accueil et d'échange avec le public.

Le public, nombreux, a pu s'informer, échanger, s'exprimer dans ces différents canaux mis à disposition.

Les ateliers Saint Jacques

Des ateliers thématiques intitulés « Les ateliers Saint Jacques » ont eu lieu le 15 juin 2015 dans les locaux de Saint Jacques mis à disposition par le CHU afin d'associer le public à un travail collectif portant sur 3 axes : espaces publics déplacement / programmation / patrimoine tourisme loisir.

47 personnes ont été sélectionnées pour participer à ces 3 ateliers animés par un bureau d'études. Particulièrement mobilisés, les participants aux ateliers ont apporté des pistes sur des sujets très variés par atelier :

- la place de la voiture dans une opération urbaine de centre-ville, la place d'un grand jardin au cœur du centre ancien de Besançon, les nouveaux usages urbains, la nécessité de cheminements et de liaisons du site avec son environnement, la rénovation de la place Saint Jacques, le rôle de la cour d'honneur (animation, représentation), l'intégration du petit Chamars dans la mutation de Saint Jacques, l'ouverture du site à la ville et aux personnes ;
- la vie étudiante renforcée, Saint Jacques comme support à la créativité et l'innovation, un grand lieu de culture de patrimoine et de recherche, un lieu ouvert jour et nuit, un lieu des solidarités, une cité utopique, un lieu où se développe l'innovation et où elle s'expose, un lieu de tourisme ;
- valorisation du patrimoine, une diversité de programmes où les générations se croisent, où se construit l'identité comtoise, en lien avec la rivière, avec une grande place pour la jeunesse, lieu de promenade architecturale (patrimoine et modernité), lieu d'accueil pour les touristes.

D- Information du public par les supports de communication Ville de Besançon

Des articles ont été insérés dans le journal municipal de Besançon (BVV) traitant alternativement du projet Saint Jacques, de Saint Jacques dans les projets d'urbanisme, de l'aménagement urbain, d'événementiels liés à la mutation du site, des ateliers citoyens et de l'aspect patrimonial.

Plusieurs articles de presse sont aussi parus dans les journaux locaux (Est Républicain, Ma commune. Info, etc.).

L'information du public a été également assurée par des actions de communication. Des plaquettes de présentation du projet de mutation du site (4000 tirages) ont été distribuées lors d'événements et actualisées. Des films promotionnels ont été réalisés à destination des professionnels (principalement pour les salons) mais aussi pour le grand public dans le site internet de la ville de Besançon. Ces films ont mis l'accent :

- pour les professionnels, sur le territoire et l'attrait de la reconversion de Saint Jacques-Arsenal ;
- pour le grand public, sur le volet patrimonial et sur les enjeux de la reconversion du site.

II. Au travers de ces nombreuses actions et multiples échanges, la phase de concertation s'est attachée à recueillir les réactions et les avis formulés par la population :

Les réunions, ateliers et rencontres ont permis d'entendre régulièrement un certain nombre de questionnements, de propositions ou de critiques, qu'il s'agisse d'observations particulières et individuelles ou de remarques collectives et d'ordre plus général.

En réunions publiques, les questions ont principalement porté sur :

- la nécessité de conserver une trace du passé médical de Saint Jacques ainsi que la préservation de l'aspect patrimonial du site,
- le besoin de logement pour le plus grand nombre, et pour les personnes âgées en particulier, dans la logique de faire cohabiter sur le site toutes les générations,
- le calendrier de réalisation et les échéances prévisionnelles du processus de mise en œuvre de l'aménagement,
- l'intégration d'espaces publics et d'équipements publics (notamment à vocation culturelle) dans la future programmation afin d'ouvrir le site à la population.

III. Prise en compte des avis et observations :

La concertation a permis de nourrir le volet programmatique de l'opération de renouvellement urbain Saint Jacques - Arsenal et de préciser ce que pouvait être la « Cité des savoirs et de l'innovation ».

Les grandes lignes programmatiques de la reconversion de Saint Jacques-Arsenal retenues se traduisent par :

- une grande bibliothèque de lecture publique et une bibliothèque universitaire dans un même bâtiment,
- un espace congrès,
- une maison universitaire de l'éducation,
- un village de l'innovation accueillant start up et entreprises innovantes,
- du logement (neuf et réhabilitations) dont du logement social, du logement abordable, du logement en accession,
- des résidences services pour personnes âgées, étudiants et intergénérationnel,
- du service, et notamment une maison médicale, de la restauration,
- du commerce selon opportunité,
- des espaces publics (jardins et cours).

Ces éléments ont été intégrés au document dénommé « Eléments de cadrage en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage, d'environnement et d'innovation », élaboré conjointement avec les services de la DRAC (UDAP et CRMH) et a été joint à la consultation d'opérateurs organisée par le CHU en 2017 en vue de la cession de son bien. Ce document expose et définit les prescriptions, orientations et recommandations, notamment programmatiques, auxquelles l'opérateur acquéreur du site devra répondre et se conformer. Cette procédure de consultation étant soumise au secret des affaires, seules des communications d'ordre général ont pu être conduites dans la presse municipale ou au travers d'événementiels (Conférence des acteurs de l'immobilier, Rendez-vous de l'Age, par exemples).

Les éléments de programme issus de la concertation seront pérennisés par déclinaison dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à l'occasion d'une modification qui sera mise en œuvre à l'automne dans l'objectif de rendre le projet opérationnel.

Ce bilan met fin à la concertation préalable. Cette période d'échanges a été une source de données régulières et intéressantes tout au long des études pré-opérationnelles. C'est sur la base de ces éléments que s'est élaboré et structuré le projet d'aménagement, s'attachant à tenir compte des avis formulés par les habitants, tout en veillant à garantir la qualité d'un projet d'intérêt général.

MM. N. BODIN (2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part aux votes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- **confirmer que la concertation préalable à l'opération d'aménagement du site Saint Jacques - Arsenal s'est déroulée conformément aux modalités fixées par l'arrêté municipal du 21 juin 2013,**
- **arrêter le bilan tel qu'il a été présenté.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président